

Réf: Dossier 457659

Avis de constitution

SOCIETE « ENTREPRISE DE FERRAILLAGE KOKORA » en abrégé « EFK »

Siège ABIDJAN YOPOUGON NIANGON SUD-OEUST,
Lot 7149, Ilot 25E

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22/09/2025 , et enregistrés le 15/10/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ENTREPRISE DE FERRAILLAGE KOKORA » en abrégé « EFK »

Objet : La société a pour objet social, directement ou indirectement en tout pays et notamment en Côte d'Ivoire :

- TOUT TRAVAUX DE FERRAILLAGE,
- FERRONNERIE ET CHARPENTES METALLIQUES

(Bâtiment, Château, Pont et autres)

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON NIANGON SUD-OEUST,

Lot 7149, Ilot 25E

Dirigeant(s) M BEUGRE N'GUESSAN BENJAMIN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-05870 du 01/12/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°73527/GTCA/RC/2025 du 01/12/2025

